



Atelier des Solutions Vallée Normande de la Seine

Transition industrielle et écologique

Destination : Communauté de l'Atelier des Solutions VNS

Titre : CARNET D'ATELIER N°3

Date : Février 2026

Type : Livrable

Version : 3.0

PRÉAMBULE

- ✓ Déroulé de la recherche de solutions
- ✓ Objectifs de l'Atelier n°3
- ✓ Les 19 solutions issues de l'Atelier n°2
- ✓ Participation à l'Atelier n°3

ACTUALITÉS ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

- ✓ Une série d'interventions ascendantes au service du territoire
- ✓ Réactions des participant·e·s suite à la vidéo CDC biodiversité

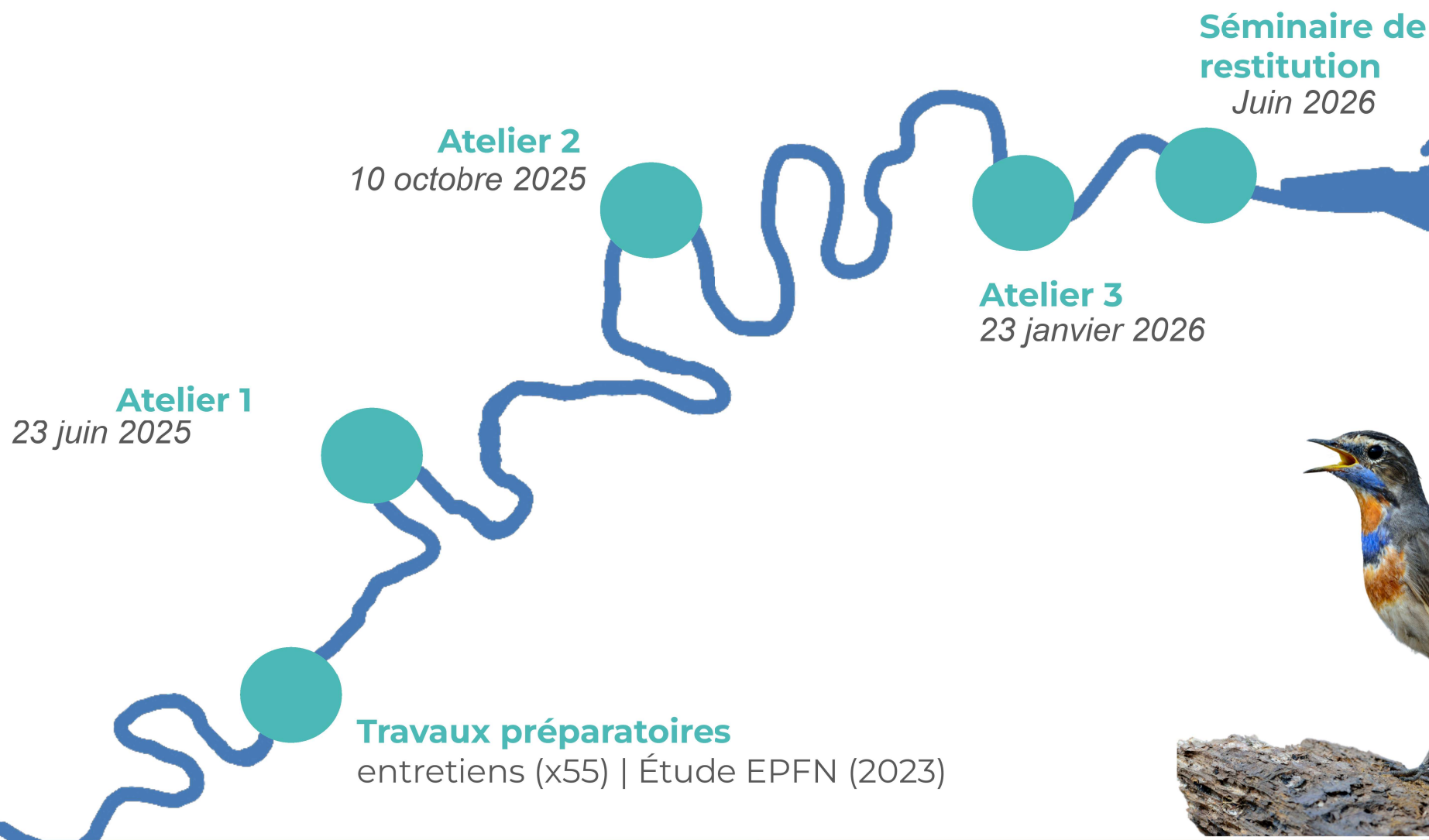
DÉVELOPPEMENT PRODUITS EN ATELIER n°3

- ✓ Rappel des consignes pour le travail en groupe (90')
- ✓ A3-A4 : deux solutions autour de la **Communauté ERC**
- ✓ B2-B3-B5 : trois solutions pour **mobiliser et fédérer les acteurs des zones à enjeux**
- ✓ C2-C3 : deux solutions autour de **l'organisation de l'offre de Compensation**

Déroulé de la recherche de solutions



Comment faire pour développer l'industrie en Vallée Normande de la Seine tout en renforçant la biodiversité du territoire ?

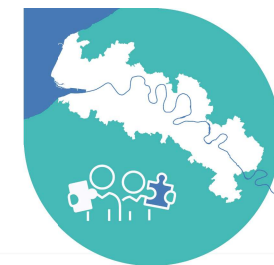


Objectifs de l'Atelier n°3

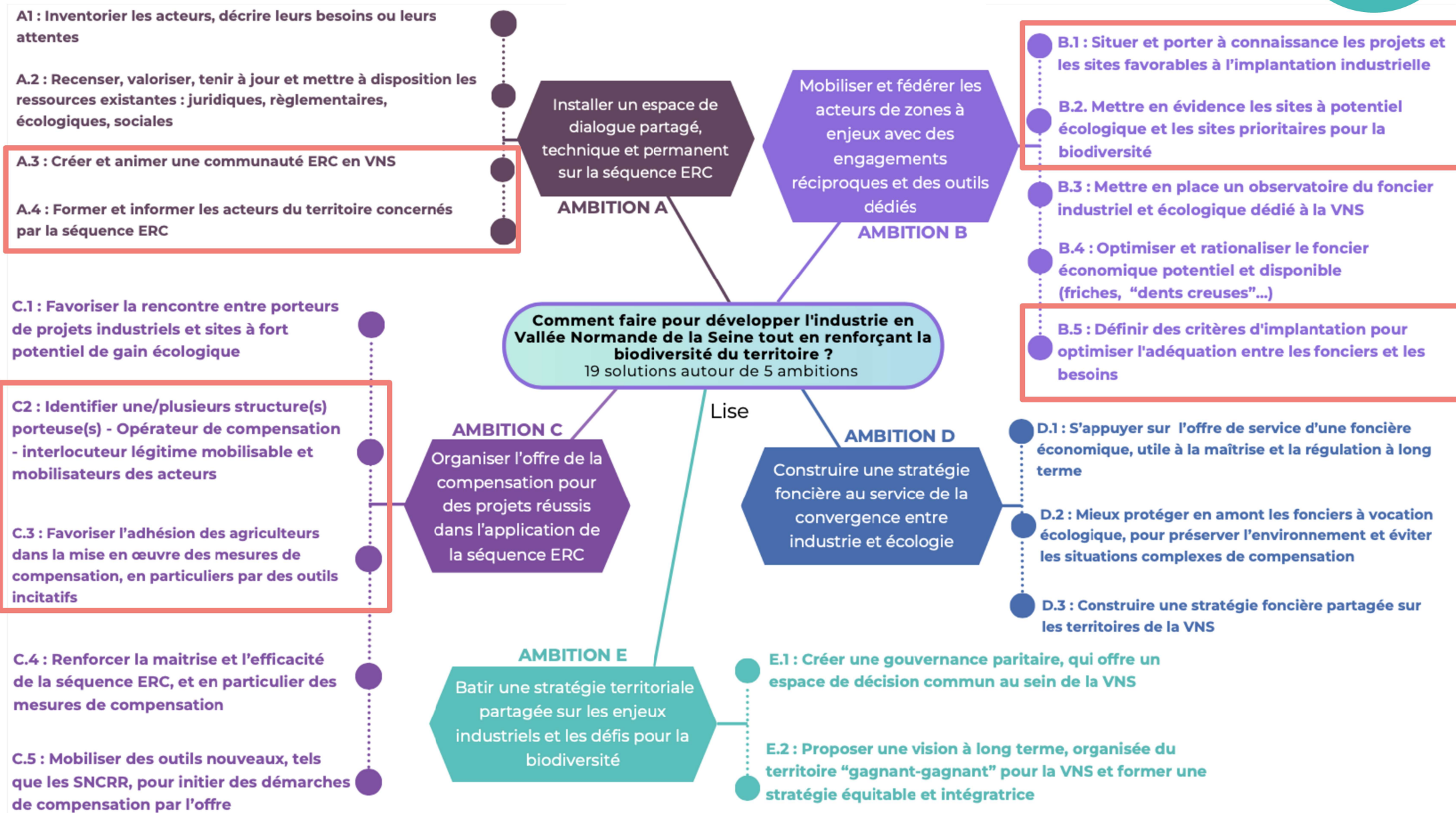


1. **Développer 7 solutions** issues de l'Atelier n°2 à l'aide d'un prototypage.
2. **Fédérer la communauté** autour d'une opérationnalisation des solutions.
3. Passer un bon moment, **créer un souvenir commun.**

Les 19 solutions issues de l'Atelier n°2



Les sept solutions encadrées en rouge sont traitées en Atelier n°3

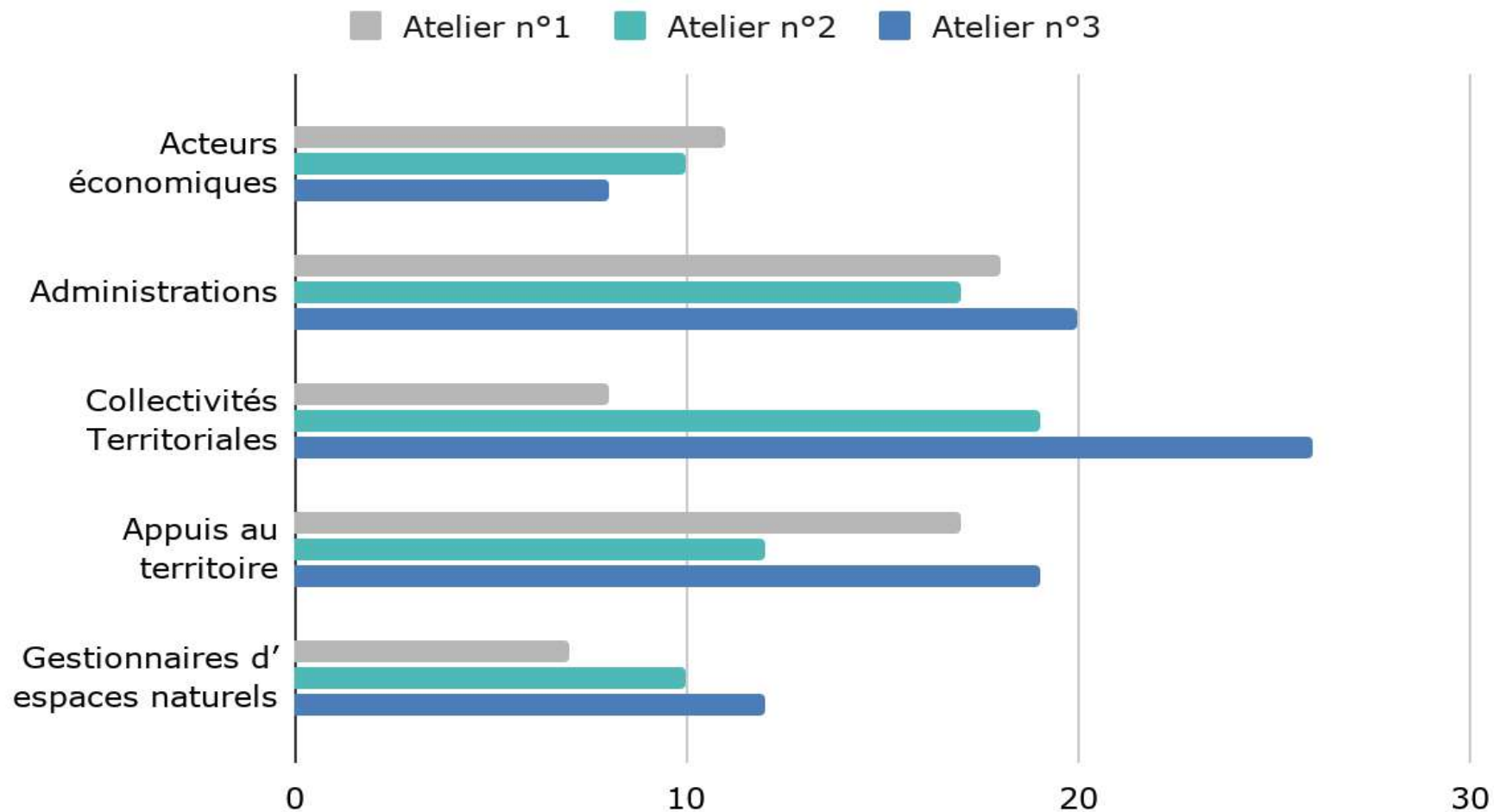


Participation à l'Atelier n°3



Un total de **85 participant·e·s**

(68 en Atelier n°2, 61 en Atelier n°1)



2 Facilitation



ACTUALITÉS ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

Une série d'interventions d'acteurs·rices du territoire



- ◆ **Thomas CORBET - DREAL Normandie**
ACTU - Présentation de l'architecture de solutions issues de l'Atelier n°2
- ◆ **Magali CERLES - biodivaction**
ACTU - Bottin de la communauté en cours
- ◆ **Thomas CORBET - DREAL Normandie**
ACTU - Présentation du site internet de l'AdS
- ◆ **Thomas CORBET - DREAL Normandie**
REX - Les communautés espaces de ressources ERC en régions
- ◆ **Romain DEBRAY - ANBDD**
Présentation des missions d'animation régionale au service des gestionnaires d'espaces naturels et des entreprises engagées en faveur de la nature
- ◆ **Jean-Yves OLIVIER - OFB | Gauthier GRIENCHE - DDTM76**
ACTU - Sites présentant un potentiel écologique : test POGES
- ◆ **Fabien MANCEL - EPFN**
ACTU - Mobilisation des friches industrielles
- ◆ **Damien LEJAS - CDC Biodiversité**
REX - Opérateur de la compensation dont SNCRR
- ◆ **Gauthier GRIENCHE - DDTM76**
RAPPEL - Définition d'un SNCRR
- ◆ **Sandrine VANDENABEELE & Sébastien LEVASSEUR - CRAN**
REX - Compensation dans les zones agricoles : enjeux et exemple de coopération



A1 : Inventorier les acteurs, décrire leurs besoins ou leurs attentes

A.2 : Recenser, valoriser, tenir à jour et mettre à disposition les ressources existantes : juridiques, réglementaires, écologiques, sociales

A.3 : Créer et animer une communauté ERC en VNS

A.4 : Former et informer les acteurs du territoire concernés par la séquence ERC

C.1 : Favoriser la rencontre entre porteurs de projets industriels et sites à fort potentiel de gain écologique

C2 : Identifier une/plusieurs structure(s) porteuse(s) - Opérateur de compensation - interlocuteur légitime mobilisable et mobilisateurs des acteurs

C.3 : Favoriser l'adhésion des agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures de compensation, en particuliers par des outils incitatifs

C.4 : Renforcer la maîtrise et l'efficacité de la séquence ERC, et en particulier des mesures de compensation

C.5 : Mobiliser des outils nouveaux, tels que les SNCRR, pour initier des démarches de compensation par l'offre



Comment faire pour développer l'industrie en Vallée Normande de la Seine tout en renforçant la biodiversité du territoire ?
19 solutions autour de 5 ambitions



- B.1 : Situer et porter à connaissance les projets et les sites favorables à l'implantation industrielle
- B.2. Mettre en évidence les sites à potentiel écologique et les sites prioritaires pour la biodiversité
- B.3 : Mettre en place un observatoire du foncier industriel et écologique dédié à la VNS
- B.4 : Optimiser et rationaliser le foncier économique potentiel et disponible (friches, "dents creuses"...)
- B.5 : Définir des critères d'implantation pour optimiser l'adéquation entre les fonciers et les besoins

- D.1 : S'appuyer sur l'offre de service d'une foncière économique, utile à la maîtrise et la régulation à long terme
- D.2 : Mieux protéger en amont les fonciers à vocation écologique, pour préserver l'environnement et éviter les situations complexes de compensation
- D.3 : Construire une stratégie foncière partagée sur les territoires de la VNS

- E.1 : Créer une gouvernance paritaire, qui offre un espace de décision commun au sein de la VNS
- E.2 : Proposer une vision à long terme, organisée du territoire "gagnant-gagnant" pour la VNS et former une stratégie équitable et intégratrice

Thomas CORBET - DREAL Normandie

ACTU - Présentation du site internet de l'AdS



https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
DREAL Normandie
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La DREAL ▾ Thématiques ▾ Publications ▾ **Grands dossiers ^** Presse Actualités Démarches en ligne La DREAL et vous

Recherche

Le transport

Évaluation

Communication

Taille des h

Territorialisation de la planification écologique - COP Normandie

Stratégie littoraux normands 2027

CRTE - Contrats de relance et de transition écologique

La lutte contre l'artificialisation

Observatoire normand des transitions

Éolien en mer

Le Fonds vert

Estuaire de la Seine

La Vallée de la Seine

Le Mont Saint-Michel et sa baie

Recherche

Recherche

Environnemental Normandie

Ateliers - Foire aux questions

Accès données

SERVICES PUBLICS+

En savoir plus sur...

La Vallée de la Seine

Présentation

Démarche interrégionale : Schéma stratégique Vallée de la Seine et CPIER

Mission territoriale : « Transitions industrielle et écologique en Vallée Normande de la Seine »

Présentation de la Mission territoriale : « Transitions industrielle et écologique en Vallée Normande de la Seine »

Atelier des Solutions en Vallée Normande de la Seine

Boîte à outils et projets connexes

Espace ressources



Région / territoire	Réseau / communauté	Construction
<p>Occitanie</p> 	<p>CRERCO – Communauté Régionale Éviter Réduire Compenser Occitanie</p> <p>https://crerco.fr/</p>	<p>Créée en Occitanie en 2017 Animée par l'État (DREAL) et la Région</p>
<p>Nouvelle-Aquitaine</p> 	<p>Communauté régionale des acteurs ERC</p> <p>https://www.erc-nouvelle-aquitaine.fr/</p>	<p>Mise en place pour fédérer les acteurs autour de la séquence ERC en 2021 Animation par ARB NA et OFB</p>
<p>Grand Est</p> 	<p>Réseau régional d'acteurs ERC</p> <p>https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-reseau-des-acteurs-erc-en-action-r7190.html</p> <p>https://biodiversite.grandest.fr/</p>	<p>Premier lancement en octobre 2020, avec journées régionales et groupes de travail Animé par DREAL GE, avec partie ressources, webinaires, formation et ateliers</p>
<p>Hauts-de-France</p> 	<p>Séminaire & démarche dans un esprit « club ERC » / boîte à outils régionale</p> <p>https://erc-hdf.fr/</p>	<p>A partir de 2019, DREAL HdF a initié un espace de ressources et des séminaires avec acteurs régionaux, pour lancer un travail d'amélioration de l'application de la séquence ERC</p>
<p>Bretagne</p> 	<p>Communauté bretonne : réseau d'acteurs de la séquence ERC</p> <p>https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/prise-en-compte-de-la-biodiversite-r1953.html</p>	<p>Lancement en 2022 d'une "communauté ERC bretonne" via un séminaire organisé par DREAL Bretagne et l'OFB, mobilisant env 120 acteurs pour structurer le réseau</p>



Outil OFB, en phase de test

POGEIS : "Potentiel de Gain Ecologique, l'Inventaire des Sites"

Application en ligne :

- Évaluer le potentiel écologique de sites, réaliser des fiches par site
- Mise en ligne d'une cartographie dynamique
- Diagnostic sommaire automatisé – fiche type

Finalité :

Rencontre entre des « apporteurs de sites » et des porteurs de projet qui ont un besoin (de compensation notamment)



Cartofiches -
Raffinerie de la
Mailleraye
10/07/2025

Ce document rassemble les éléments d'information disponibles sur le site versé. Ces éléments proviennent pour certains de données figurant dans des bases nationales (voir détail des sources dans la section "à propos" de Pogeis), pour d'autres de l'apporteur ou de contributeurs à cette fiche.

A - INFORMATIONS GENERALES

Surface : 41.84Ha

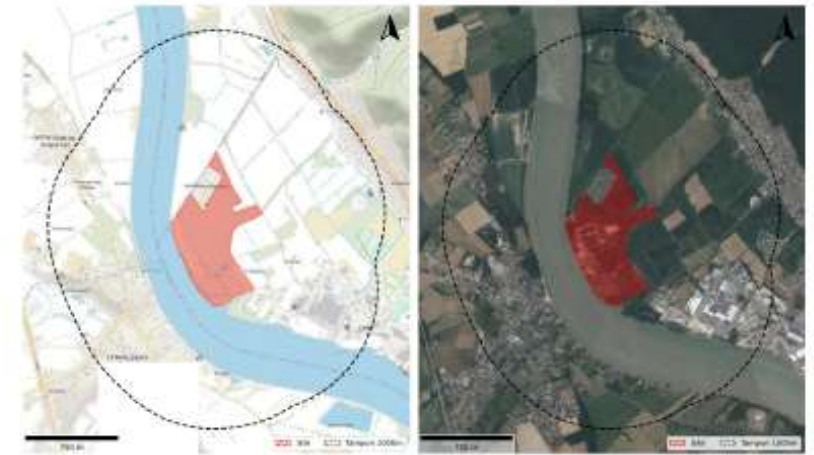
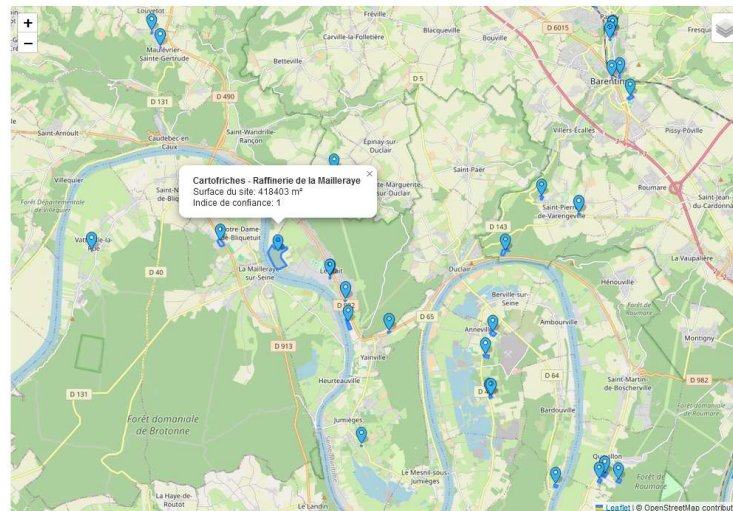
1. LOCALISATION

Commune : Le Trait

Références cadastrales : Commune de Le Trait, Feuille 1,

Section A8, parcelles

0171,0010,0011,0013,0138,0141,0142,0160,0161,0168,0170,0172,0174,0176,0186,0187,0188,0002,0027,0270,0028,0029,0030,0031,0032,0033,0034,0042,0005,0006,0007,0008,0009



Carte 1 et 1 bis : Localisation et orthophoto du site (Source : Géoportail)

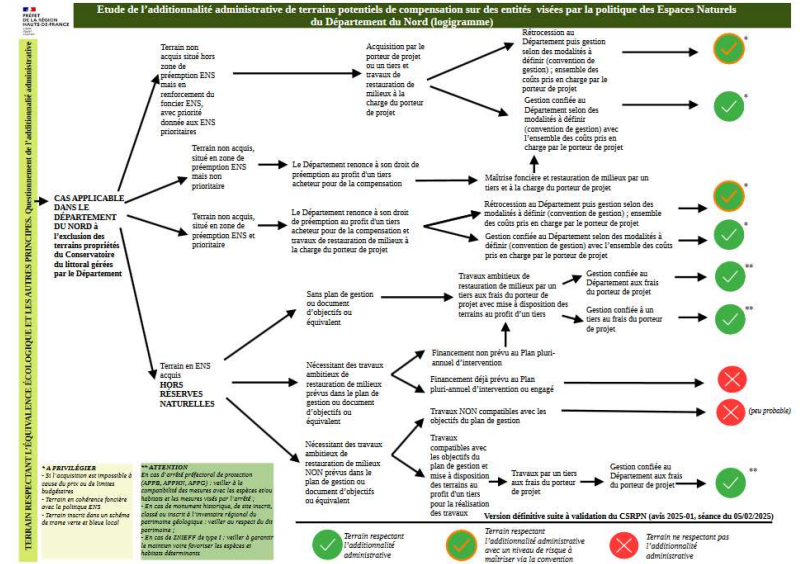


Test en cours avec 12 partenaires depuis été 2025 :

2 EPCI, CD76, SMGSN, AESN, EPFN, SAFER, ANBDD, PNR BSN, CEN, AURH, AESN, DREAL/DDTM

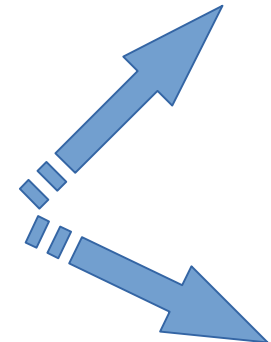
Rapport technique sur l'outil remis à l'OFB :

- POGEIS est un outil pertinent de part son objectif, il est facile d'accès
- Il présente des lacunes importantes sur le contenu écologique automatique et les fonctions de recherche



Suite des travaux :

1. Discussions avec les partenaires sur l'identification/le choix des sites potentiels pour de la compensation
2. Définir les conditions de partage des informations

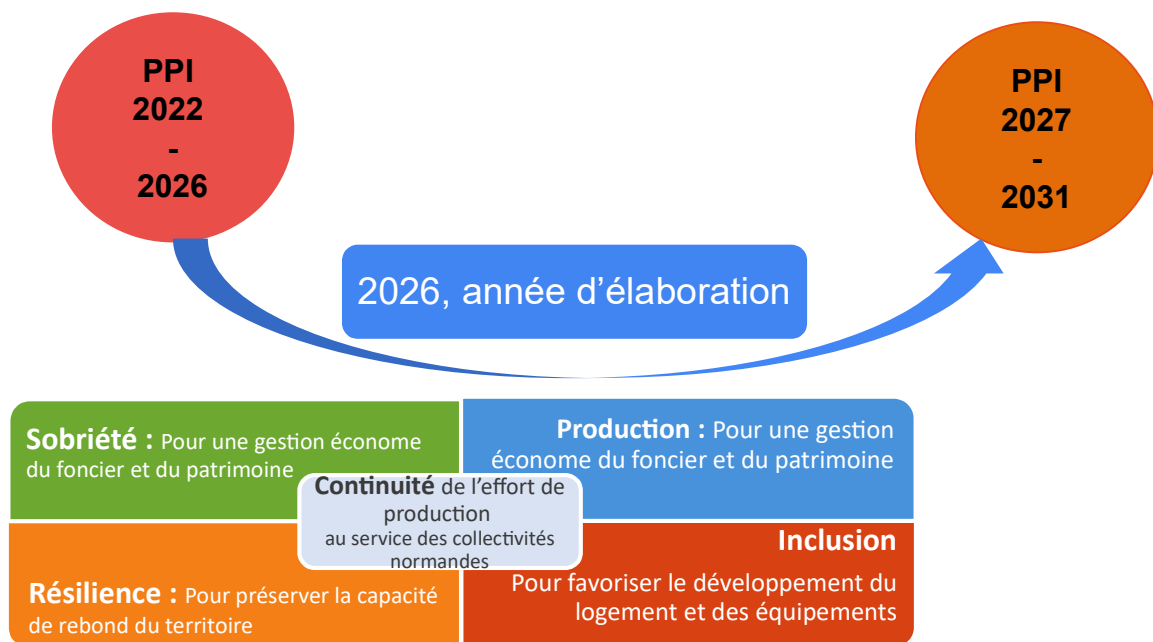




L'EPFN : acteur régional de l'observation foncière et du recyclage de foncier.

Quelques actualités :

- Échange en cours entre la Région et l'EPFN pour la conclusion d'un nouveau cadre partenarial à partir de 2026.
- Élaboration en 2026 du nouveau Programme Pluriannuel d'Interventions de l'EPFN.



Le Programme Pluriannuel d'Interventions définit, pour cinq années, les orientations et les moyens de l'EPFN.

Fabien MANCEL - EPFN

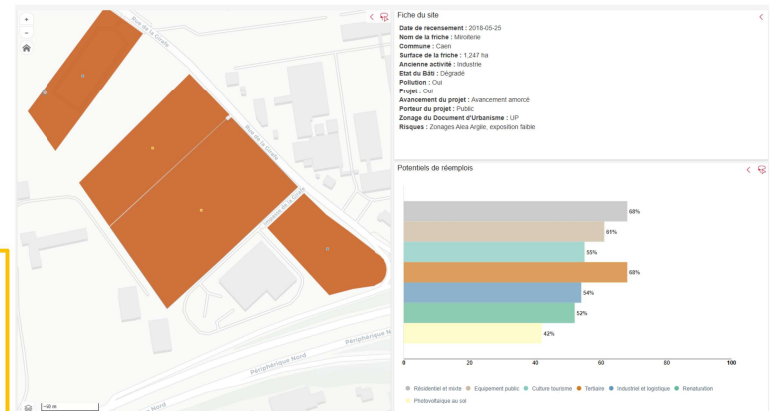
ACTU - Mobilisation des friches industrielles



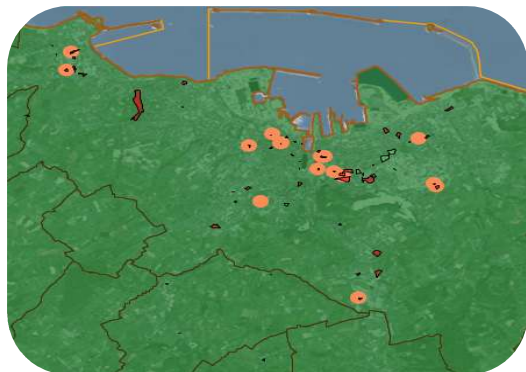
Portail Recensement des friches

Îlot Grammont - Recensement des friches			
Informations générales	Activité du site	Propriétaire	Contexte
Identifiant	9004		
Nom du site	Îlot Grammont		
Code insee	76540		
Nom de la commune	Rouen		
EPCI	Métropole Rouen Normandie		
Statut	Site sous occupé		
Priorité	-		
Surface (m²)	2 169		
Nombre de bâtiments	5		
Parcelle	MT 44; MT 45; MT 93; MT 92		
Surface estimative cumulée du bâti (m²)	1608		
Viabilité	Ne sais pas		
Nom du recensement	CPIER 2015-2020		
Date de prise d'information	2018-01-10		
Confiance	1		

Un inventaire exhaustif, une évaluation du potentiel de reconversion de chaque friche selon plusieurs finalités (habitat, industriel, mixte, environnemental...) et un outil de statistiques en temps réel.



Portail collaboratif accessible aux collectivités, à la Région et aux services de l'Etat.
Les données sont également disponibles sur Cartofriches et Data-Normandie pour le **grand public**.



+ 700 contributions
 en une année



- ✓ 5093 friches
- ✓ 3322 hectares
- ✓ 3761 friches sans projet

Et après ?

Campagne de mise à jour des données (2026-2027), évolution du portail, ...



L'Observatoire des friches : un outil de connaissance à l'échelle régionale

- ◆ Projet « Vallée de Seine » : approche globale, anticipée pour accompagner la réindustrialisation en vallée de Seine.
- ◆ Utilisation des données de l'Observatoire des friches pour identifier les sites propices à la réindustrialisation ou à la renaturation.
- ◆ Présentations des résultats auprès de trois territoires pilotes : Le Havre Seine Métropole, la Métropole de Rouen et Caux Seine Agglo.
- ◆ 2026 – 2027 : élargissement de ce travail à cinq EPCI Eurois de la Vallée de Seine, avec un accompagnement de l'EPFN dans le cadre de la mission d'animation de l'Observatoire des friches.

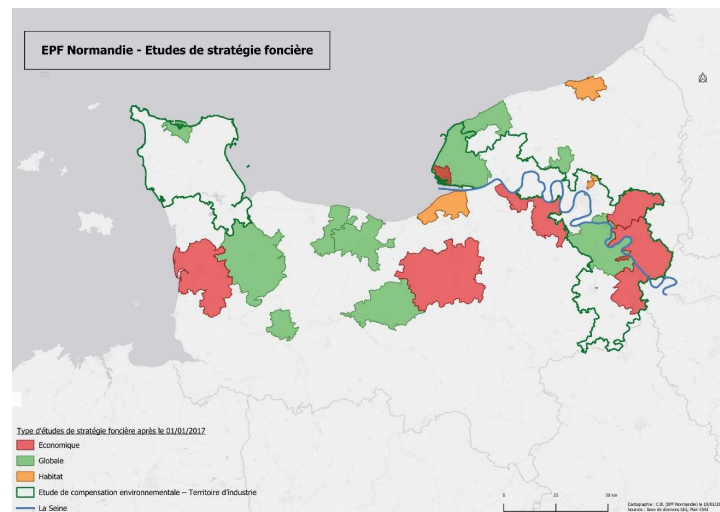
Fiche d'identité :
Nom : AZF Grande Paroisse
Commune : Le Grand-Quevilly
EPCI : Métropole Rouen Normandie
Type : Site en friche
Surface : 14,82 ha
Emploi actuel : 414 eq
Ancien usage : fabrication d'engrais azotés/industrie
Propriété : Etablissement Industriel et Commercial
Reconversion :
Projet de reconversion : Non connu

Potential de mutabilité :
Résidentiel et mixte : 42/100
Équipement : 31/100
Culture : 40/100
Tertiaire : 44/100
Industrie / Logistique : 56/100
Renaturation : 50/100
Photovoltaïque : 50/100

Source recensement : CPER 2015-2020

**Exemple de fiches sites
transmises aux
collectivités**

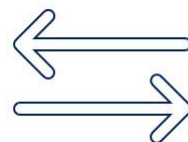
Indicateur	résidentiel	équipements	culture	tertiaire	industriel	renaturation	photovoltaïque
Surface de la parcelle	0,5	0,5	0,5	0,5	-1	0,5	0,5
Emploi au sol ou SSI	2	1	1	2	-1	0,5	0,5
Distance d'une parcelle de transport ou commerce	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Croisement viabilité	-1	-1	-1	-1	1	1	1
Voies artérielles de haute capacité	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Voies technico-logiques	-1	-1	-1	-1	1	1	1
Projet réhabiliter	-1	-1	-1	-1	1	1	1
État de santé et environnement	0,5	0,5	0,5	0,5	1	2	2
En centre ville ou centre bourg	2	0,5	0,5	1	-1	0,5	2
Distance au plan d'eau	-1	-1	-1	-1	-1	0,5	0,5
Zones humides	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Communes à revenu à personnel	-1	-1	0,5	-1	0,5	0,5	-1
Distance d'un centre d'habitat	-1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-1
Zonage environnemental	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5
Montant foncier	0,5	-1	1	-1	-1	0,5	-1
Ville d'axe à proximité	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Spécificité	1	1	1	1	1	0,5	0,5
Distance d'un point de recensement (PDR)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Zonage PLU	-1	-1	-1	0,5	2	-1	0,5
Proximité	0,5	-1	0,5	0,5	0,5	-1	-1
TVB	1	1	1	1	1	0,5	1
Exposés phénols	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5



Les études de stratégies foncières : un outil régional de l'EPFN d'anticipation

- ➡ Elaborer une politique foncière sur des sites stratégiques (friches, dents creuses, optimisation foncière, secteurs à enjeux)
- ➡ Mettre au point une stratégie d'intervention à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité.

Observatoire des friches



Etudes de stratégie foncière



Quels contextes favorisent votre implication comme opérateur de la compensation et quelle plus-value apportez-vous aux territoires ?

L'objet est bien de répondre aux besoins d'un territoire pour son développement économique et dans la mise en œuvre de sa stratégie « biodiversité », il faut aborder le sujet comme un « projet de territoire », ce qui nécessite une démarche interdisciplinaire et multi-acteurs :

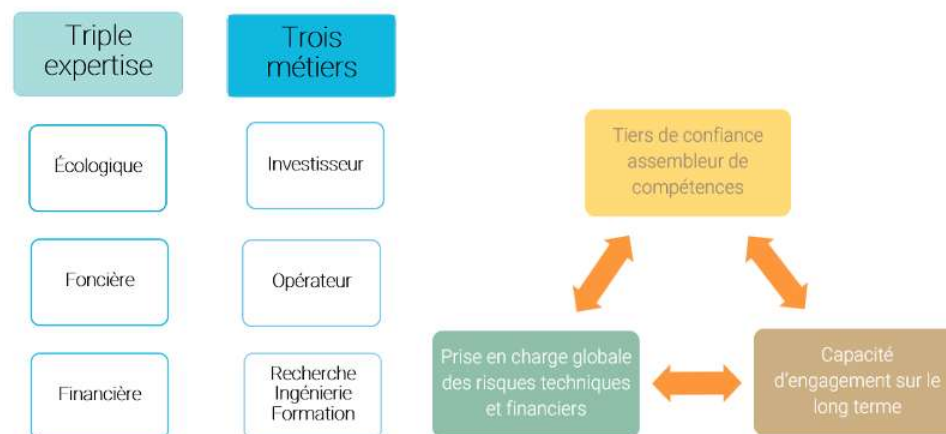
CDCB n'est que le rouage entre les détenteurs du foncier, les gestionnaires et exploitants, les usagers tous confondus, les institutionnels (privés comme publics). CDCB met en œuvre le projet de territoire en partenariat avec les acteurs locaux :

- Diagnostic territorial (couplage besoins / potentialités - opportunités)
- Concertation et co-construction - évaluation du gain écologique
- Sécurisation foncière (acquisition / sécurisation contractuelle...)
- Mise en œuvre de la restauration puis de la gestion
- Reporting long terme de la compensation

La réponse aux enjeux de développement est ainsi directement associée à un projet de restauration écologique (si compensation). Ce projet apporte de fait des co-bénéfices environnementaux et sociétaux au territoire = projet de territoire interdisciplinaire

CDCB opérateur de compensation :

CDCB produit une offre clef depuis les études préalables jusqu'à la restauration et la gestion sur le temps des obligations réglementaires avec les aménageurs. En parallèle, CDCB contracte avec différents partenaires tant sur le foncier que les études, les travaux de restauration, la gestion et le reporting avec les acteurs locaux.





Atelier des Solutions
Vallée Normande de la Seine
Transition industrielle et écologique

CDC BIODIVERSITÉ



Exemples de territoires contraints en offre de compensation pour lesquels la CDC Biodiversité a permis de débloquer des situations en conciliant ambition écologique et réactivité pour les entreprises ?

SNC Cossure :
Réponse aux enjeux de développement de Marseille et Fos sur Mer
Offre de compensation - 357 ha
Souhait local d'un Cossure N°2

Projet routier A65 Langon - Pau :
Compensation à la demande 1500 ha
Mobilisation multi-acteurs
Mission achevée en 2,5 ans

Secteur Nord Angers :
Offre de compensation : 20 ha en milieu agricole
Projet de conversion terres arables en prairie / reméandrage et recharge alluviale - projet de transition agroenvironnementale
Deux projets (privé et public) bloqués pour des enjeux de compensation zones humides.

Le site de Cossure – 1er SNC agréé

Cossure - St Martin de Crau (Bouches-du-Rhône)

Projet : Site pilote d'une offre de compensation
-> Création d'un Site Naturel de Compensation (SNC)

Calendrier

- 2008 : Acquisition et travaux
- 2010 : Vente des premières Unités de Compensation (UC)
- 2020 : Agrément par le ministère de la Transition écologique
- 2023 : Totalité des UC vendues ou réservées

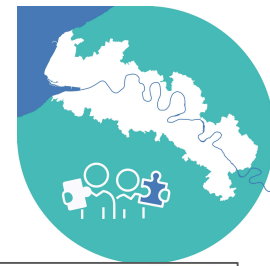
Opération

- Expérimentation (partenariat ministère de l'Écologie)
- Restauration d'une steppe semi-aride méditerranéenne un écosystème rare et unique en Europe
- Constitution du SNC de 357 hectares

Acteurs

- Maître d'ouvrage : CDC Biodiversité
- Partenaires : CEN PACA,
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie





Comment votre implication s'organise-t-elle avec les acteurs écologiques du territoire? Quelles articulations mettez-vous en place avec plus particulièrement les acteurs gestionnaires d'espaces naturels ordinaires ou remarquables, impliqués en milieux humides (GEMAPI) ou hébergeant des espèces rares et protégées ?

Mobilisation du foncier :

Convention bipartite / tripartite (CEN, CELRL, CD, syndicat AEP, collectivités...)

Sécurisation long terme :

- Acquisition - ORE - Bail emphytéotique sur foncier privé (terrain publics inaliénables)
- AMI/COT sur foncier public

Intégration des espaces de compensation aux aires protégées / SNAP (convention CEN / Fondation Esp. Nat.)

Le projet de territoire – volet biodiversité et co-bénéfices

Co-construction des projets de restauration / gestion / conservation

Transition agro-environnementale et portage foncier auprès d'exploitants

Mobilisation des acteurs et expertises locales (Associations, gestionnaires, BET, collectivités, syndicat de bassin versant / rivière, ...) – production de cahiers des charges selon les domaines avec les acteurs locaux

Action indirecte sur la ressource en eau et le cadre de vie (co-bénéfices) au travers de restauration et pratiques de gestion conservatoires

Action sur aires protégées (ponctuellement ENS) mais surtout sur des tampons autour des zonages de conservation



Avez-vous créé des SNCRR sur des milieux très dégradés, voire imperméabilisés, pour agir sur des ruptures de continuité écologique problématiques ?

Cossure

Suppression du verger industriel
Suppression du système d'irrigation
Nivellement de restauration...
Travaux sur rupture trame verte

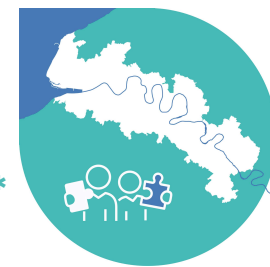


Etat avant Travaux 2007 : Le verger « une verrue » dans la steppe de Crau sur le volet biologique et sur le volet de la ressource en eau (irrigation nécessaire)

Réflexion actuelle sur divers actions et sites

Désendiguement - Dépoldérisation
Suppression de plan d'eau
Désartificialisation des sols (ZAN)

➤ Dans ces cas, l'enjeu du modèle économique est central et parfois limitant à ce stade



QUESTIONS POUR CDC BIODIVERSITÉ, AVEC L'ENGAGEMENT DE RÉPONDRE APRÈS L'ATELIER 3*

Thématiques des questions autour du SNCRR : financement, gouvernance (attributions), échelle de travail, vocation écologique

- ◆ Quelles mesures de simplification des procédures de compensation sont envisagées ?
- ◆ Comment concilier SNCRR et éloignement géographique du besoin de compensation ?
- ◆ Quelle est la nature du risque mentionné pour les SNCRR et qui les assure ?
- ◆ Le coût d'intervention de la CDC BIODIVERSITÉ ?
- ◆ Quelles plus value vis-à-vis des acteurs déjà en place en vallée de Seine ?
- ◆ Comment se fait le choix d'un opérateur SNCRR ?
- ◆ Quel est le rôle dans le montage des SNCRR ? Sur le volet financier ?
- ◆ Est-ce que les unités de compensation du SNCRR de la Plaine de Crau ont été consommées ? Et donc est-ce que le dispositif était bien dimensionné ?
- ◆ Quel serait le positionnement par rapport à l'existant en Normandie ?
- ◆ Comment sont financés les SNCRR (en anticipation de la compensation, qui finance l'avance de trésorerie) ?
- ◆ Est-ce qu'un SNCRR peut choisir / prioriser parmi plusieurs demandeurs de compensation ?
- ◆ Si on est un industriel ayant un projet, on peut s'adresser directement à la CDC Biodiversité ?
- ◆ Quels outils d'accompagnement sont utilisés pour informer l'ensemble des acteurs ? Faire remonter les informations ?
- ◆ Comment gérer l'équilibre délicat entre "proposer une offre de compensation" ou "droit affiché à détruire" ?
- ◆ Pouvez-vous travailler à l'échelle d'un département pour mettre en place une stratégie qui participe d'une attractivité environnementale ?
- ◆ Les objectifs écologiques d'un SNCRR sont ils définis par les impacts des installations où peuvent ils être définis par les besoins de restaurations de la vallée de Seine ?
- ◆ Les compensations Zone Humides doivent se faire dans le bassin versant concerné ? Comment un SNCRR éloigné géographiquement peut-il être adapté à cette compensation ?
- ◆ Comment s'assurer que la fonctionnalité écologique d'un site détruit est correctement compensée dans une SNCRR ? Quelles évaluations préalables et de suivi sont mises en place ?

(*) telles que rédigées par les participant·e·s



Restaurer un site très dégradé ou très grand en cumulant les interventions :

- ✓ sécurisation du foncier en amont
- ✓ études du potentiel du site
- ✓ actions génie écologique et gestion

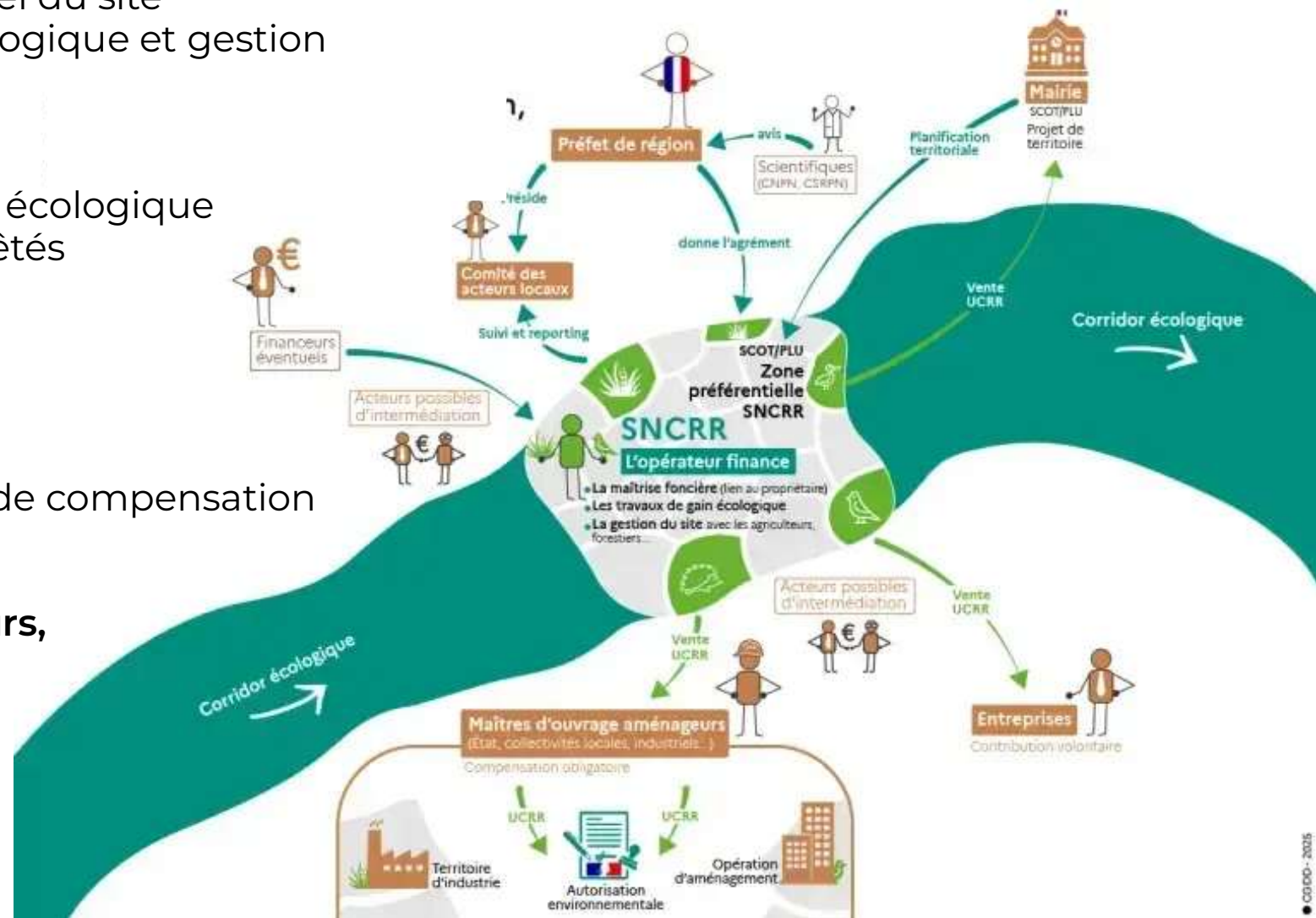
Agréé par l'État

- ✓ validation du gain écologique
- ✓ repris dans les arrêtés d'autorisation

Un opérateur

- ✓ qui prépare tout
- ✓ vente « d'unités » de compensation

Grand nombre d'acteurs,
de compétences,
de prise de risque





Compensation environnementale

Mobilisation de la CAN

normandie.chambres-agriculture.fr



©Chambre d'agriculture de région Normandie, 2025. Toute reproduction interdite sans autorisation.



Les engagements de la CAN auprès des agriculteurs

Les fondamentaux politiques portés auprès de l'ensemble des opérateurs :

- La compensation environnementale est vécue comme une triple peine pour l'agriculture
 - La meilleure compensation est celle qu'on ne fait pas : Eviter avant tout, Réduire au maximum....une banque de compensation ne doit pas être une porte ouverte à une sur consommation des espaces agricoles
 - La compensation quantitative n'est pas une fin en soi : la qualité écologique des mesures compensatoires doit être un critère pour limiter les surfaces compensatoires sur les espaces agricoles (ex : doctrine haies régionale)
 - La compensation sur espaces agricoles doit d'abord et avant tout reposer sur un modèle économique, basé sur la production agricole et le revenu lié à cette production agricole (avant toute rémunération environnementale qui doit être un plus)
 - Les outils de protection environnementale sur les espaces agricoles (bail à clause environnementale, ORE...) doivent être adossés systématiquement à une rémunération durable (MAEC, PSE) pour le service environnemental rendu

L'accompagnement de la CAN auprès des agriculteurs :

- Porteur de PAEC, animation de MAEC et accompagnement technique des agriculteurs
- Elaboration de cahier des charges (bail, PSE)
- Symbiose Normandie : notre association régionale dédiée à la vente de PSE aux entreprises privées



Retex : Projet de compensation éoliennes en mer – Cotentin

- Un projet porté par RTE avec une compensation environnementale à mettre en place
- Un partenariat avec la CAN par la plantation de haies dans le Cotentin
- Périmètre de 10-15 km autour du lieu d'implantation des éoliennes
- Linéaire de 1,5km maximum à planter
- Plantation de haies et maintien pendant 30 ans à assurer
- Volonté d'assurer la continuité dans la gestion de ces haies en cas de changement d'exploitant/propriétaire

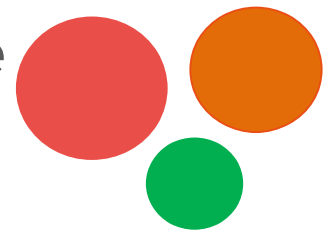
normandie.chambres-agriculture.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
NORMANDIE



LES PROTOTYPES PRODUITS EN ATELIER N°3



TEMPS 1 : EXPLORATION

15-20 min

1. Pour chaque groupe, (re)-découverte de sa solution et de son contexte...
2. ... suivi d'une conversation pour explorer le sujet de votre solution, à l'aide de canevas spécifiquement préparés pour chaque solution

TEMPS 2 : PROTOTYPAGE

70 min

1. Construire un prototype pour se projeter dans la solution, à l'aide de canevas spécifiquement préparés pour chaque solution
2. Construire l'après Atelier des Solutions : les prochaines étapes à franchir



PROTOTYPAGE

AMBITION A

Solution A.3

A.3 : Créer et animer une communauté ERC en VNS

A.3 : Créer et animer une communauté ERC en VNS



LE CONTEXTE AUTOUR DE CETTE SOLUTION

La structuration d'une communauté ERC d'intérêts, de savoirs, technique et rassemblant porteurs de projets, décideurs locaux, services de l'Etat, organismes spécialisés et gestionnaires d'espaces naturels est mise en mouvement dans l'ADS.

Il ne s'agit pas, à ce stade, d'une communauté informelle et sans format stabilisé.

Les ateliers précédents ont fait ressortir le besoin d'organiser un réseau normand sur les sujets qui se rapportent à la séquence ERC, avec des besoins particulièrement marqués dans le territoire concerné par l'atelier des solutions.

La communauté reste à créer en tant que telle, en définissant collectivement un format, les contours d'engagements communs, et à terme un portage/pilotage pour une communauté pérenne.

C'est à la fois une plateforme d'échanges ("centre de ressources") et surtout un lieu de rencontre d'acteurs, ouvert et communautaire, qui peut être constituée de membres adhérents (charte...), s'inspirer des autres communautés existantes pour organiser un réseau normand, à l'appui des besoins marqués sur le territoire de la Vallée de Seine.

CATÉGORIES D'ACTEURS CIBLES

TOUS

LIVRABLES ATTENDUS

- **Un mode de fonctionnement privilégié**
- **Un document permettant de structurer la communauté autour d'un document prototype**
- **Prochaines étapes à franchir**



INTÉRÊTS DE CETTE SOLUTION POUR LE TERRITOIRE

DONNER DU SENS

Associer industrie et écologie dans les réflexions

Etre un dénominateur commun

Donner une direction commune, partagée par toutes et tous

Co-construire une feuille de route partagée et un consensus

Répondre à une demande

Apporter de la cohérence sur les interventions

FAVORISER LE DIALOGUE

Permettre une projection de long terme : faire que les implantations d'aujourd'hui ne soient pas les risques industriels de demain

Imbriquer les démarches plus globales que ERC

Organiser des échanges avec les autres communautés sur le territoire national

Mieux appréhender les volets Eviter et Réduire

Débloquer des situations de blocage

PORTER DES PROJETS COMMUNS

Mener des études communes

Partager les études, les résultats, les RETEX

Constituer un « laboratoire » : d'idées, de propositions, de connaissances etc

Fournir la connaissance la plus exhaustive possible

Eviter les doublons et les redondances

Prendre en compte les risques et les besoins des milieux



ATTENTES ET INTÉRÊTS POUR LES ACTEURS

- Mieux décliner la compensation
- Mieux prendre en compte la diversité écosystémique
- Besoin d'un constat partagé par les parties prenantes
- Prise en compte du caractère historique (pressions cumulatives)
- Dépasser la stricte compensation surfacique (efficacité, pérennité, prise en compte du changement climatique et de la mobilité de l'estuaire)
- Harmoniser le niveau d'information des différents acteurs

FACTEURS D'ENGAGEMENT ET DE COOPÉRATION

- Personnel dédié à l'animation

POSTURE SOUHAITABLE / POINTS DE VIGILANCE

- Besoin de transparence dans le partage des études et des résultats
- Danger : risque d'échec si tout le monde vient avec ses arguments dans une attitude défensive
- Partager « jusqu'au bout »
- Elargir le champ hors compensation pour éviter les crispations
- Installer rapidement la communauté (avant fin 2026) pour « ne pas faire retomber le soufflé »

VALEUR(S) DE LA COMMUNAUTÉ

- Transparence
- Partage de compétences
- Montée en compétence



QUI POUR PROPOSER ET DÉCIDER DU PROGRAMME DE TRAVAIL

- Espace de discussion (COTECH) ou de décision (COFIL) ?
- Un groupe d'animation avec des ETP partagés, pour concilier les points de vue et assurer la continuité : image de l'orchestre sans chef d'orchestre
- S'il y a un animateur, il serait "non décisionnel"
- Un collège d'acteurs qui aurait plus de poids, du fait du nombre
- Une communauté technique, avec un pilotage politique

ECHELLE DE LA COMMUNAUTÉ

- Régionale
- Initier la communauté en vallée de la Seine grâce aux acteurs de l'atelier des solutions, puis élargir

OUTILS À PRIVILÉGIER

- Charte ou convention
- Une inspiration possible : les cellules d'appui régional de France Mobilités
- Besoin d'une charte et de poser la gouvernance



Prototypage d'un document fondateur : CHARTE ou CONVENTION

1. PRÉAMBULE / OBJET / CHAMP D'APPLICATION

- Communauté ouverte (qui fédère les différents acteurs)
- Création d'un espace de dialogue, avec un esprit de partage, transparence et pour monter en compétence
- Un laboratoire à l'échelle de la Vallée de Seine
- Trouver des solutions pour améliorer l'état des milieux (qualité de vie - santé)

1. VALEURS ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT / FINALITÉS

- Du dialogue et de l'écoute
- Un outil pour tous = élus et techniciens, experts
- De la transparence
- Une communauté souple et ouverte
- Ne pas y venir uniquement pour ses propres besoins. Donc, construction d'un collectif et de l'intérêt général.
- Un fonctionnement adaptable

1. OBJECTIFS

- Répondre à la demande de mise en cohérence et d'échanges entre acteurs
- Mieux appréhender et appliquer les volets E+R, possibilité d'être un appui pour l'application
- Partager les études, les résultats, les RETEX
- Mutualiser des études, des moyens
- Faire monter en compétences les acteurs sur l'ERC
- Débloquer certaines situations
- Produire des outils d'aide à la décision, compréhension, etc.



Prototypage d'un document fondateur : CHARTE ou CONVENTION

4. CIBLES / MEMBRES FONDATEURS / MEMBRES ADHÉRENTS

- Échelle Vallée de la Seine en priorité (le régional pourrait complexifier au départ, puis élargir)
- Reprendre la fiche "acteurs impliqués" dans l'Atelier des Solutions
- Besoin de partage des informations, de transparence, partage des enjeux, aide pour la prise de décisions, partage des expériences

4. MODALITÉS D'ADHÉSION / DE TRAVAIL

- Des groupes d'animateurs dans différentes institutions (Etat, ANBDD, EPFN qui dédie du temps à animer la communauté)
- Gratuité de participation
- Espace de dialogue
- Pas de création d'une entité juridique

4. FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

- Animation État-Région
- Fonctionnement inter-collégial car pas de prise de décision
- Aide à la prise de décision autour de la charte

4. ENGAGEMENT ÉTHIQUE ET SCIENTIFIQUE

- Doivent être inclus dans la charte : transparence, partage de compétence, montée en connaissance, partage de connaissance et des résultats.



PROTOTYPAGE

AMBITION A

Solution A.4

A.4 : Former et informer les acteurs du territoire concernés par la séquence ERC



LE CONTEXTE AUTOUR DE CETTE SOLUTION

Il s'agit de déployer des outils et actions utiles à mieux connaître et partager les enjeux avec les parties prenantes du territoire.

De nombreux outils (webinaires thématiques, rencontres techniques, rencontres annuelles, création de guides/fiches pratiques...) permettent à la fois de combiner "échanges" et "formation", tout en s'inscrivant dans la double logique d'amélioration continue des pratiques sur la séquence ERC et de consolidation des relations entre parties prenantes, 'acteurs de l'ERC.

Ces outils s'adressent à un public large de praticiens, au-delà des seules structures réunies dans l'ADS (bureaux d'études, entreprises du paysage et du BTP, collectif d'agriculteurs, ...)

CATÉGORIES D'ACTEURS CIBLES

- AGRICULTEURS
- INDUSTRIELS
- GESTIONNAIRES
- ELUS
- COLLECTIVITÉS : ÉLUS ET AGENTS
- ADMINISTRATIONS
- AUTRE À PRÉCISER
- TOUS

LIVRABLES ATTENDUS

- **Un prototype de programme d' (in)formation**



EXPRESSION DES BESOINS

- **Besoin de compréhension et vulgarisation** non technique :
 - a. sur les questions d'évitement, notamment pour les acteurs économiques (sensibilisation, vulgarisation, formation de niveau 1) et plus généralement sur l'ERC
 - b. sur les mesures compensatoires selon les groupes de biodiversités impactés (flore, amphibiens, ...) avec des visites de réalisation notamment sur l'Axe Seine
 - c. sur les questions de risques naturels dont climatiques et les services écosystémiques (accompagnement contextuel)
- **Besoin de destiner ces formations / sensibilisation à plusieurs groupes cibles**, notamment :
 - a. les acteurs économiques (l'évitement et l'économie agricole à préserver)
 - b. les élus, départementaux, communautaires et communaux (30% de renouvellement) ainsi que leurs services (DEERA au CD27, services urba en collectivités, etc.) : sur l'ERC dans la planification et son rôle sur le long terme, sur la question des besoins (habitat, économie..) en foncier et leur rôle de médiation et d'arbitrage entre ces besoins
 - c. les acteurs agricole, tels que les exploitants : sur les CCA, sur l'enjeu de développement agricole local en lien avec les compensations (MAEC, etc..) et leur acceptation
 - d. le grand public, à commencer par les étudiants
- **Besoin de divers outils pour sensibiliser à la question de l'ERC**, utile pour l'acculturation des membres de la communauté : outre les formations et visites, des webinaires / séminaires, MOOC, guides de bonnes pratiques, documents de vulgarisation
- **Besoin de mettre en lien les acteurs et les ressources** : formation / informations sur comment récupérer la donnée environnementale ; plateforme d'infos sur les plans d'action de restauration de la nature (en vallée de la Seine notamment) ; zone d'échange pour que les acteurs de l'environnement puissent faire remonter les besoins ; présentation des acteurs pouvant accompagner les porteurs de projet (EPFN, etc.)

Sans mentionner explicitement la communauté ERC, les participants se sont accordés sur les termes de « guichet unique », « référents » et « interlocuteur unique »



Prototypage d'un programme 2026-2032

En 2026

Quoi : acculturation sur l'ERC

Pour qui : les élus

Par qui : un presta pour le compte de l'Etat, le CR et l'ANBDD

Comment : modules de formation (format court), séminaires

Par qui : un format prestataire ?

En 2027-2028

Quoi : visite d'un site compensé ayant appliqué la démarche ERC

Pour qui : élus, porteurs de projets, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels

Quoi : mise en lien / mise en réseau d'infos sur le foncier

Pour qui : les acteurs de terrain (offreurs, demandeurs)

Par qui : organisateurs POGES, personnalisation d'un interlocuteur

Comment : BDD, répertoire, plateforme...

Avant 2032

(non détaillés par le groupe)

Quoi : des modules de formation initiale et continue sur la compensation durable et changement climatique, la connaissance faune-flore, etc...



Avec moyens financiers

Sans moyens financiers

Quoi : les outils et les leviers financiers incitatifs de la compensation pour l'agriculture

Pour qui : acculturation pour la profession agricole, et pour les industriels (à réunir ensemble ou dégroupés)

Par qui : l'État et la Chambre d'Agriculture

Quoi : planification du territoire (PLUI par exemple..) et stratégies de développement incluant la séquence ERC

Pour qui : élus, techniciens, Etat, PPA (CA, associations)

Comment : modules de formation, visites de terrain.



PROTOTYPAGE

AMBITION B

Solution B.1

B.1 : Situer et porter à connaissance les projets et les sites favorables à l'implantation industrielle





LE CONTEXTE AUTOUR DE CETTE SOLUTION

- La Vallée de la Seine est un axe majeur d'industrialisation
- Un foncier rare avec des caractéristiques spécifiques sur chaque site
- Des besoins industriels spécifiques à chaque implantation
- Des capacités d'accueil mal connues
- Des terrains pas toujours préparés (techniquement et administrativement)
- Un contexte concurrentiel qui dessert le territoire
- Une situation qui ne permet pas une réponse fluide au besoin
- Pour organiser l'anticipation, il faut partager la connaissance
- Le contexte concurrentiel questionne le partage d'information

CATÉGORIES D'ACTEURS CIBLES

Les collectivités

Les acteurs économiques qui cherchent des terrains

Les partenaires qui accompagnent les projets (financements, administratifs, appui technique)

Autres

LIVRABLES ATTENDUS POUR CET ATELIER

- Un prototype d'un tiers de confiance



LE FONCIER INDUSTRIEL

1) Le foncier pour l'accueil des industries est connu.

- zonage PLU
- outil d'observation partagé groupe foncier régional animé Région/DREAL
- l'Agence de Normandie (ADN) a un outil interne, non partagé et encore assez hétérogène
- les friches
- les cessations d'activité ICPE
- HAROPA fait connaître son foncier

2) MAIS ses capacités d'accueil et ses caractéristiques ne sont PAS ou MAL connues.

- réticence des élus à communiquer
- le PPRI génère de nombreuses incertitudes (il est en cours d'élaboration sur le Seine)
- la connaissance environnementale n'est pas acquise en amont car elle coûte cher et n'est pas valable longtemps
- donner une vocation à un foncier risque de générer des contraintes
- la plupart des collectivités n'ont pas d'approche systémique du développement économique de leur territoire

LES PROJETS INDUSTRIELS

1) Ce qui est connu. Il existe quelques données mais elles ne sont pas partagées :

- HAROPA et les collectivités connaissent leurs prospects
- Projet SOCRATE : travaux sous pilotage de l'Université du Havre | Unité logistique industrielle

2) Ce qui est connu partiellement, mais pas de partage pour des raisons évidentes :

- de compétition entre territoires
- de confiance et de confidentialité des données



LE FONCIER INDUSTRIEL

1) les intérêts à partager les données

- devenir visible
- voir à une échelle plus grande, favoriser la complémentarité et accueillir au mieux les industriels
- les concurrences ne sont que partielles (le mode de gestion du foncier est différents, le tissu industriel local est différent)
- préparer les fonciers

Il existe pas mal d'outils de connaissance du foncier à vocation industrielle mais c'est encore éparpillé et la connaissance d'un terrain n'est pas suffisante. Ce sont ses caractéristiques qui importent, pour préparer des terrains clefs en main.

2) les pistes d'amélioration sur la connaissance et le partage des informations sur les fonciers pouvant accueillir des industries

- On peut faire mieux en assurant la récupération de toutes les données disponibles chez un interlocuteur de confiance
- Avoir plus de souplesse sur les destinations possibles dans les PLU
- Définir pour chaque collectivité une stratégie de développement économique (fait écho à la table 3 solution B5)

LES PROJETS INDUSTRIELS

1) les intérêts à partager les futurs projets

L'intérêt à partager est très diversement apprécié par le groupe. Il y a intérêt à partager en fonction des projets :

- avec les collectivités riveraines
- avec RTE
- avec des industriels localement

La volonté de partage est limitée, chaque partenaire veut garder la main.

Les industriels regrettent quand même le manque d'échange et sollicitent un complément d'analyse à cette problématique en se rapprochant des "clients" pour avoir leur retour d'expérience de nature à faire évoluer les perceptions.

2) les pistes d'amélioration sur la connaissance des projets

- Compléter le diagnostic avec analyse industrielle.
- Etudier avec l'Agence de Développement de Normandie si elle peut devenir un acteur de confiance de cette solution.

CONCLUSION GÉNÉRALE : le partage des données est un point charnière pour déployer cette solution. Une condition importante à ce partage est de clarifier/définir la «réciprocité».



PROTOTYPAGE

AMBITION B

Solution B.2

B.2 : Mettre en évidence les sites à potentiel écologique et les sites prioritaires pour la biodiversité





LE CONTEXTE AUTOUR DE CETTE SOLUTION

- De nombreux fonciers méritent une action de reconquête
- Une vision/connaissance très émietée par acteur/territoire, en fonction des données disponibles
- 1000 ha de compensation, une opportunité pour réhabiliter des terrains très dégradés, pollués, etc...
- Les SNCRR sont un outil puissant si couplé à une bonne connaissance et à un partage des sites/potentiels
- Pour anticiper, pour mutualiser, pour avoir une stratégie : la connaissance doit être partagée
- Le partage de données est risqué : la compensation peut créer de la concurrence (et/ou spéculation)

CATÉGORIES D'ACTEURS CIBLES

Les collectivités (Communes, EPCI, Départements, Région)
Les propriétaires de sites
Les gestionnaires de sites

LIVRABLES ATTENDUS

- Un prototype d'un tiers de confiance



LES DONNÉES

- Il existe beaucoup de données disponibles et beaucoup de stratégies qui permettent d'identifier les secteurs prioritaires à restaurer/préserver : données environnementales ODIN, cartes TVB locales, documents d'urbanisme, PPMHA, etc.
- La Région travaille à une TVB régionale plus précise que ce qui existe actuellement (1/10 000e) : objectif d'aboutir fin 2027
- La qualité de la donnée est un fort enjeu et certaines doivent encore être capitalisées. Exemple des données du GIPSA
- Le sujet peut être le recrutement de SIGiste expérimenté pour faire. Question de la compétence

LES CRAINTES / LES RISQUES DE PARTAGER LES DONNÉES

- Crainte de destruction de sites d'intérêt si les données sont trop précises (c'est déjà arrivé). Il faut être capable de flouter/dézoomer. Le partage de données, c'est complexe (même dans ODIN ce n'est pas simple), alors qu'il s'agit d'une obligation dans de nombreux cas
- Le coût des études pour affiner les zones préférentielles peut être rédhibitoire (exemple de la MRN qui a dépensé 500 000 € en études FF sur des zones AU)
- L'actualisation de la donnée doit être aussi intégrée à la discussion, c'est un enjeu très fort sur le long terme
Possibilité de mobiliser la CRIGE (Coordination régionale de l'information géographique) si besoin d'aller vite ?
- Les collectivités veulent garder la maîtrise de la stratégie de restauration / protection des espaces naturels, car elles veulent garder le bénéfice de la compensation sur leur territoire. « On détruit chez nous, on veut reconstituer les milieux chez nous »

L'INTÉRÊT DE PARTAGER LES DONNÉES

- Capitaliser les informations, faire des choix, pour mettre en place une stratégie. Le règlement européen sur la restauration de la nature est évoqué
- L'enjeu est aussi d'observer la dégradation des milieux : aujourd'hui on observe facilement la destruction directe, mais la dégradation progressive, on ne sait pas faire !
- Identifier des zones d'évitement stricte (ça existe dans les SCoT/PLU de grand taille)



Prototypage d'un Tiers de Confiance

QUEL TIERS DE CONFIANCE ?

- Quel type de tiers de confiance ?
- Comment est-il piloté ?
Enjeu d'une gouvernance partagée (au-delà, pas de fléchage du groupe sur la forme juridique du tiers de confiance)
- Quel lien entre les données et leur utilisation ?
Le tiers de confiance qui prendra en charge la donnée devrait aussi prendre en charge le rôle d'opérateur de compensation, car ça permet d'intégrer les données et leur bonne utilisation, en validant la stratégie de mise en œuvre
- Importance du lien entre la petite échelle parellaire et la grande échelle d'un site.. Besoin d'itération, d'échanges permanents.
- Ne pas oublier le monde agricole, la SAFER.
- Modèles évoqués : EPF Espaces naturels, Conservatoire du littoral.

RÔLE DU TIERS DE CONFIANCE ?

- Mettre à disposition les données et gérées ou garantir les transactions.
- Faire du portage foncier. Périmètre : réflexion à l'échelle de la Normandie, mais avec une territorialisation sur l'axe Seine.
- Qu'apporte-t-il ? Une vision globale, qui permet d'anticiper les effets négatifs de certains choix et ainsi de les éviter.
- Permettre de recréer des milieux, de mettre en relation les acteurs, de sortir d'une vision en "patch" pour garantir la cohérence globale.

Les **départs à la retraite** peuvent être une opportunité pour confier les terrains agricoles à des candidats volontaires pour s'engager dans des productions permettant de la renaturation : retour à la prairie, pas d'intrant, haies, mares... et permettre des **remembrements...**

Critique importante du raisonnement à droit constant : car si le collectif régional se fédère et s'organise pour proposer des sites de compensation de façon concertée et étayée avec un gain écologique, l'enjeu de restauration de la biodiversité serait atteint.



PROTOTYPAGE

AMBITION B

Solution B.5

B.5 : Définir des critères d'implantation pour optimiser l'adéquation entre les fonciers et les besoins



LE CONTEXTE AUTOUR DE CETTE SOLUTION

- Une capacité d'accueil limitée qui freine la mobilisation du foncier pour l'industrie
- Des fonciers avec de forts enjeux cumulés sur l'Axe Seine (inondations, espaces naturels, sobriété foncière réglementaire...)
- Des sites qui présentent des caractéristiques très différentes : accessibilité, énergie, environnement...
- Les nouvelles implantations industrielles doivent impérativement optimiser le foncier.
- Tous les acteurs sont concernés : investisseurs, porteurs de projets industriels, aménageurs et collectivités.
- L'offre doit permettre de mieux mesurer et qualifier les projets, sans pour autant sélectionner le futur occupant.

CATÉGORIES D'ACTEURS CIBLES

EPCI, Agences urbanisme, EPFN, Région...

LIVRABLES ATTENDUS

- Un prototype de critères d'analyse
- Les prochaines étapes à franchir pour mettre en oeuvre cette solution



CONNAISSANCE DU CONTEXTE LOCAL POUR BIEN CHOISIR

- **Disposer d'une cartographie à jour de la disponibilité foncière :**
 - risques administratifs (durée des concessions, à qui réserve-t-on les infrastructures fluviales (besoins avérés),
 - risques naturels (inondabilité)
 - restriction d'usages...
- **Structuration des terrains :**
 - accessibilité
 - bassin d'emploi
- **Disponibilité des ressources** (rail, route, eau, énergie)
 - Quelle acceptabilité sociale pour remettre de l'économie
 - Optimiser le foncier disponible : dents creuses, friches

DIMENSIONNEMENT ET ANTICIPATION

- **Demande bien objectivée**, sobre (évite disproportion offre/demande)
- **Conserver une logique industrielle** (attribution logique) d'interactions, via des pôles d'excellences
- **Mutualiser les équipements** : créer une dynamique, favoriser l'économie circulaire et les interactions entre entreprises (réseaux de chaleur par ex.)
- **Définir les vocation des zones** (par type d'activité ou des catégories d'acteurs)
- **Prendre en compte la transition des activités et la transitions énergétiques** (décarbonation) pour anticiper les besoins futurs, de projection, d'adaptation au CC
- **Introduire la biodiversité dans les ZI** (c'est possible) pour faire coexister l'industrie et l'environnement



BRAINSTORMING AUTOUR DES POTENTIELS CRITÈRES

- **Les besoins du territoire :**
 - utilité pour le territoire
 - bassin d'emploi
 - accessibilité avec réservation obligatoire des accès à la Seine à leur exploitation du fluvial
 - idem rail ou spécifiques routière
 - alignement avec la stratégie locale de développement économique (indispensable pour créer des écosystèmes)
 - création emploi
- **Les risques :**
 - naturels (attention au changement climatique)
 - industriel
 - pollution
 - administratif (concession)
- **L'énergie, les ressources disponibles :**

avec réservation des sites qui ont des spécificités fortes (puissance électrique par exemple)
- **Les modalités d'attribution :**
 - impliquer plus les industriels dans les instances décisionnelles
 - garder du foncier pour des projets ambitieux
 - ne pas attribuer si jugé pas assez bon
 - choisir en fonction de l'usage précédent du site,
 - dimensionnement raisonné (ajuster réellement au besoin)
 - selon les nuisances en priorité les dents creuses mais dépend de l'environnement
 - faire des choix : dédier des espaces, Bai/Vente,
 - diagnostic précis du site nécessaire
- **Le travail amont :**
 - connaissance réelle de sites clefs en main
 - stratégie locale de développement économique (indispensable pour créer des écosystèmes)
- **La gestion de la concurrence :**

besoin d'un tiers de confiance pour assurer une vision d'ensemble



Étapes à franchir

Étape n°1 : Appréciation d'un besoin industriel fondé sur une stratégie territoriale et échange avec les industriels

Étape n°2 : Etat des lieux des enjeux de biodiversité sur les sites pré-identifiés, si l'objet est ici de préparer des sites clefs en main le besoin est plus large].

Étape n°3 : Concrétisation dans une stratégie politique (EPCI ou Vallée de la Seine)

Étape n°4 : Identification de sites préférentiels passant par :
- un bilan du disponible optimisable et mutualisable
- un panel de sites nouveaux

Étape n°5 : Mise en œuvre :
- le cas échéant acquisition
- commission d'arbitrage
- accompagnement, notamment sur les études nécessaires

Temporalité

Court Terme

Court Terme

Moyen Terme

Moyen Terme

Long Terme

Commentaire(s)

EPCI avec Etat, Région, HAROPA et industriels (filiales)



Prototypage de critères d'aide à l'analyse de projets

CRITÈRES Techniques et Opérationnels

Critère / paramètre utile	Acceptabilité Intérêt/légitimité pour les acteurs	Faisabilité Technique (mesure, évaluation)	Point de vigilance / blocage Sous forme de question
1 Réserver les sites avec accès à la voie d'eau à ceux qui en ont besoin, idem avec les accès au ferroviaire. Implantation cohérente avec la chaîne logistique	4 /5	4 /5	Paraît « logique » mais dépend de l'attribution de sols et de sa gouvernance
2 Identification des ressources énergétiques dans l'environnement local : pour favoriser l'économie circulaire. Mutualisation inter-entreprise	4 /5	2 /5	Besoin d'un opérateur qui recense les disponibilités et les besoins de chacun, des produits de sortie qui peuvent servir d'entrée aux autres. <i>NB post-atelier : Faisabilité à juger</i>
3 Adéquation de la disponibilité des autres ressources (eau assainissement, chaleur, gaz autre) avec les besoins	3 /5	4 /5	Besoin d'un opérateur qui recense les disponibilités. <i>NB post-atelier : Cf. groupe B1, qui montre que l'acceptabilité pour partager cette information n'est pas toujours évidente</i>
4 In fine définir la vocation d'accueil de chaque zone	2 /5	3 /5	Concurrence vente/bail, concurrence entre territoire. <i>NB post-atelier: Cf. groupe B1, qui montre d'un côté l'intérêt de définir cette vocation (se mettre en ordre de marche, préparer les terrains, donner de la visibilité) mais aussi la volonté de ne pas se bloquer dans une vocation</i>
5 Intégrer la notion de transition des activités	3 /5	3 /5	S'outiller pour le démantèlement rapide (+dépollution) des sites au-delà de la cessation des activités. <i>NB post-atelier: lien avec la création d'une foncière économique</i>
6 Faire le lien avec l'offre du territoire (écoles, habitat, nuisances)	4 /5	2 /5	Bien dimensionner l'offre pour accueillir les entreprises, sinon il y a des difficultés de recrutement. <i>NB post-atelier: Pas évident à faire / évaluer</i>



Prototypage de critères d'aide à l'analyse de projets

Intentions de Gouvernance et de Méthode

Critère / paramètre utile	Acceptabilité Intérêt/légitimité	Faisabilité Technique (mesure, évaluation)	Point de vigilance / blocage Sous forme de question
7 Avoir une grille d'analyse des projets basée sur un diagnostic et une stratégie de territoire	2 /5	5 /5	Parfois difficile à porter politiquement
8 Appliquer la méthode ERC : privilégier, le cas échéant, le territoire voisin	1 /5	2 /5	Être cohérents et justes entre territoires voisins <i>NB post atelier : Cf. solutions B1 et B2 sur le partage des informations : la réciprocité ou la péréquation financière entre implantation et impacts environnementaux</i>
9 Localiser dans les documents d'urbanisme les terrains à industrialiser et les terrains à préserver, en adoptant une approche d'aménagement transversale incluant aussi bien l'environnement et les aménagements	2 /5	2 /5	Multiplicité des enjeux : planification complexe pour répondre aussi bien aux enjeux d'aménagement qu'aux enjeux de renaturation



PROTOTYPAGE

AMBITION C

Solution C.2

C.2 : Identifier une/plusieurs structure(s) porteuse(s) - Opérateur de compensation - interlocuteur légitime mobilisable et mobilisateurs des acteurs



LE CONTEXTE AUTOUR DE CETTE SOLUTION

Organiser et porter la compensation à l'échelle d'un vaste territoire exige une assise financière, des compétences techniques, juridiques, administratives.

Différentes solutions existent (GIP, Opérateur privé de compensation...) et la mise en avant d'un opérateur de compensation reconnu et porteur d'une dynamique collective pour la VNS pourrait lier les acteurs économiques et écologiques, articuler les opérateurs entre eux et ainsi structurer une compensation cohérente, qui implique les acteurs en place.

Un temps de concertation a été organisé le 8 janvier 2026 pour un premier regard porté par les gestionnaires d'espaces naturels sur le contexte de la compensation par anticipation et du rôle d'un opérateur dédié en VNS.

CESSION DE TRAVAIL EN 2 GROUPES SÉPARÉS

- Groupe A
- Groupe B

LIVRABLES ATTENDUS

- **Stabiliser les catégories d'acteurs cibles**
- **Produire un prototype sur les articulations possibles avec + 1000 ha de nouvelles emprises qu'il faudra compenser**
- **Identifier les prochaines étapes à franchir pour mettre en oeuvre cette solution**



LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

Gestionnaires espaces naturels

Association régionale des Fédérations de Pêche de Normandie
CEN Normandie
Conservatoire du Littoral
FDC 27
GMN
GON Normandie
Maison de l'Estuaire
ONF – Normandie
HAROPA Port
VNF

Collectivités

Agglo Seine-EURE (CASE)
Caux-Seine Agglo
CC Pays de Honfleur-Beuzeville
CC Pont-Audemer – Valle de Risle
CC Roumois Seine
CU Le Havre Seine Métropole
Département de l'Eure
Département de la Seine-Maritime
Département du Calvados
Métropole Rouen Normandie
Région Normandie
Seine-Normandie Agglomération
SMGSN
PNR BSN

Actuels ou potentiels opérateurs de la compensation

Conservatoire du Littoral
CD 76
CD 27
CD 14
CEN Normandie
Métropole Rouen Normandie
Caux-Seine Agglo
Agglo Seine-Eure (CASE)
CC Pays de Honfleur-Beuzeville
CC Roumois Seine
Cu Le Havre Seine Métropole
Seine Normandie Agglomération
CC Pont-Audemer
SMGSN
PNR BSN
ONF
OFB - DR Normandie
FDC 27
HAROPA Port
Maise de l'Estuaire de Seine

Acteurs en lien avant, pendant et après

Experts environnement

CBN Normandie (Université Caen)
Cellule Suivi Littoral Normand
Conseil Scientifique de l'Estuaire de Seine (CSES)
CSRPN
ECODIV / Université Rouen
FNE Normandie
GRETIA
INRAE
GMN
GONm
LPO
URCPIE OBHEN

Appui au territoire

AESN
ANBDD
AURBSE (Rouen Boucles de la Seine)
AURH (Le Havre Estuaire de Seine)
Cerema
EPF Normandie
GIP Seine-Aval
OFB – DR Normandie
SAFER Normandie
Terre de Liens



Groupe B : Prototypage opérateur de compensation et Étapes à franchir

SYNTHÈSE DES LIMITES

- Des compensations sans en maîtriser la gouvernance
- Des échelles contingentées aux limites administratives des EPCI avec des effets de concurrence et des incohérences écologiques
- Un portage dans la durée dépendant de l'assise financière de l'opérateur de compensation
- Des compensations sans transversalité ni cohérente vis-à-vis des politiques publiques et des planifications territoriales ?

QU'EST-CE QU'ON SAIT FAIRE ? LES RÉPONSES QUE L'ON PEUT APPORTER

- Travailler ensemble pour trouver des solutions, avec une bonne place des EPCI, pour articuler les compensations avec les projets de territoire et ainsi réussir la transversalité des politiques publiques portées par les EPCI
- Proposer des modèles agricoles économiquement viables
- Disposer de diagnostics écologiques par secteurs de l'axe Seine, en dépassant les limites administratives

LES INCERTITUDES ?

- Manque de recul sur plusieurs années pour un diagnostic territorial robuste
- Gouvernance : par EPCI ? Exclusivement ?
- Compensation = complexe, écologiquement comme sociologiquement, difficilement appréhendée par les élus et les acteurs économiques
- Quelle cohérence écologique amont/aval le long de la Seine? Quel lien avec le plateau pour assurer des continuités écologiques?
- Compensation à la demande = concurrence

QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE MIEUX AVEC UN NOUVEL OPÉRATEUR ?

- Assurer une démarche cohérente pour éviter le saupoudrage, la compensation au cas par cas et sortir des approches en silo
- Atteindre une gouvernance équilibrée et plus cohérente à partir d'un diagnostic de territoire partagé
- Se doter d'une vision objective du potentiel de développement de l'axe Seine
- Permettre l'anticipation, en lien avec la planification des EPCI

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- Capacité financière
- Capacité à maîtriser du foncier sur 30 ans, avec une continuité d'action
- Mobilisation des acteurs locaux dont SAFER et gestionnaires tels le CEN, le CDL... autour d'une gouvernance organisée
- Neutralité vis-à-vis des acteurs
- Vision & ingénierie : changement climatique, biodiversité...

PROCHAINES ÉTAPES À FRANCHIR

I. Un état des lieux :

1. Produire un diagnostic territorial
2. Clarifier les besoins de compensations
3. Découper l'axe Seine en secteurs écologiques cohérents

II. Acculturation des acteurs

1. Fournir une grille de lecture sur le rôle des acteurs de compensation
2. RETEX des expériences en cours

III. Cibler les compensations sur les besoins les plus forts, au niveau de quelques ECPI



Groupe A : Prototypage opérateur de compensation et Étapes à franchir

LES ACTUELS OPÉRATEURS DE COMPENSATION

Opérateur économique

Compensation au cas par cas, sans stratégie d'attribution des terrains compensatoires vis-à-vis des besoins prioritaires à l'artificialisation

EPCI ou organisme aménageurs

- EPCI Rive droite selon le périmètre administratif : MRN, Agglo Seine Eure, CSA, CUHSM
- HAROPA Port selon son domaine foncier

Anticipation; mutualisation; Ingénierie amont-aval, à parfaire

ET LES AUTRES ACTEURS

EPCI peu aménageuses

EPCI Rive gauche absentes, donc, non exprimées durant l'atelier
 -Avec des terrains à potentiel, convoités
 -Non organisées, sans ingénierie

Gestionnaires d'espaces naturels intéressés

- Dont :
- SMGSN pour les zones humides
 - CEN pour les espèces protégées

Ingénierie Aval pour renaturer; Une maîtrise foncière déjà effective

LES LIMITES AVEC +1000 HA A COMPENSER

Sans cohérence écologique ni territoriale : chaîne mal rodée en amont entre les bureaux d'études, les acteurs de la connaissance, les services instructeurs et la planification des EPCI

Des attributions foncières parfois défavorables à la compensation

Des contraintes de disponibilité et de compatibilité écologique des terrains

Anticiper exige des moyens financiers et humains et un intérêt à s'y impliquer : quel retour sur investissement ?

Malgré l'ancrage territorial des acteurs, pas d'alliance interacteurs à ce stade pour proposer des offres de compensation

Malgré l'ancrage territorial des acteurs, pas d'alliance interacteurs à ce stade pour proposer des offres de compensation

PROCHAINES ÉTAPES À FRANCHIR

I. Améliorer la chaîne en AMONT avec les bureaux d'études et les services instructeurs pour des compensations écologiquement plus pertinentes :

- **Systématiser une consultation scientifique :**
 1. ANBDD pour la biodiversité avec relai possible auprès d'organismes spécialisés sur des taxons
 2. GIP Seine Aval pour les zones humides et la fonctionnalité
- **Systématiser un échange avec les services biodiversité et planification des EPCI**

II. Améliorer les accès au foncier agricole qui concilient agriculture et renaturation

1. Veille foncière par les acteurs compétents
2. Approche pro-active en transactions foncières et attributions agricoles

III. Mieux anticiper, mieux mutualiser et initier des expérimentations interacteurs à partir d'un projet de territoire de type entente Axe Seine Normandie

1. Organiser une réunion ((EPCI de la rive droite Notamment) pour échanger sur les besoins en ingénierie et les projets et mutualisations possibles, ou encore pour envisager une solidarité territoriale financière entre EPCI à artificialiser et EPCI à compenser
3. Identifier des sites de gestionnaires ou des terrains à expérimenter comme SNCRR ou équivalent avec tout acteur volontaire de devenir opérateur en amont comme en aval, pour chaque territoire d'EPCI, en régie EPCI ou via des alliances de gestionnaires fédérateurs



PROTOTYPAGE

AMBITION C

Solution C.3

C.3 : Favoriser l'adhésion des agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures de compensation, en particuliers par des outils incitatifs



LE CONTEXTE AUTOUR DE CETTE SOLUTION

- En Vallée Normande de la Seine, les zones agricoles et les exploitants agricoles sont concernés par la mise en oeuvre de la séquence ERC, étant tout à la fois :
 - ❖ propriétaires/exploitants de fonciers pouvant être attractifs pour des porteurs de projets
 - ❖ acteurs de la compensation environnementale s'appliquant à des terres exploitées
 - ❖ dans certains cas déjà très contraints par des usages ou des aléas (captages, crues, etc.)
- La profession agricole met déjà en oeuvre des outils de reconquête de la biodiversité MAEC, PSE, Symbiose, ORE...
- Les projets industriels induisent fréquemment des consommations de foncier à usage agricole. Les compensations se traduisent elles aussi souvent sur des fonciers agricoles. Comment les volets Éviter et Réduire de la séquence ERC peuvent-ils favoriser une consommation minimum des fonciers agricoles ? Et comment les pertes en surface de production peuvent-elles être compensées par des outils et des rémunérations qui ne mettent pas en difficulté les modèles économiques des exploitants, ou même les consolident ?

CATÉGORIES D'ACTEURS CIBLES

Organismes professionnels agricoles
SAFER
Gestionnaires d'espaces naturels
Porteurs de projets industriels

LIVRABLES ATTENDUS

- **Stabiliser la liste des catégories d'acteurs**
- **Un prototype d'analyse des différents outils proposés aux agriculteurs**
- **Les prochaines étapes à franchir pour mettre en oeuvre cette solution**



LES ACTEURS IMPLIQUÉS AU CÔTÉ DES AGRICULTEURS

Administrations	DDTM 14, 27, 76
	DIDVS (Délég. Intermini Développ Vallée Seine)
	DRAAF Normandie
	DREAL – Direction
	DREETS Normandie
Appuis au territoire	AESN
	ANBDD
	CIVAM Normandie
	Chambre Agriculture Normandie
	SAFER Normandie
	PNR BSN
	Terre de Liens
Experts environnement	CBN Normandie (Université Caen)
	SMGSN
	ECODIV / Université Rouen
	GRETIA
	INRAE
	URCPIE OBHEN

Acteurs manquants identifiés :

- + collectivités territoriales : EPCI et autres collectivités (Communes, Départements, Région)
- + collectivités porteuses de dispositifs (PSE, MAEC, ...)
- + autres Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) qui accompagnent les agriculteurs (Littoral Normandie, CER, Coopératives, BeN)
- + CDC Biodiversité



Étapes à franchir : CONDITIONS GÉNÉRALES D'AMÉLIORATION DANS LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX AGRICOLES DANS LA COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

Étape n°1 : Séquence ERC à appliquer

Étape n°2 : Associer la profession agricole en amont du projet

Étape n°3 : Compréhension du coefficient multiplicateur

Étape n°4 : Identifier les terrains à fort potentiel de compensation écologique ET l'échelle géographique

Étape n°5 : Avoir un guide sur les outils juridiques avec retours d'expériences (DDTm)

Étape n°6 : Pouvoir garantir à la profession agricole, avant les échanges sur la compensation, que tout a été fait pour éviter / réduire

Étape n°7 : Qualifier les apports et les spécificités de chaque acteur du bottin, pour en faire un bottin qualitatif

Étape n°8 : Lever le frein du partage des informations = comment sécuriser le partage d'info sur un prospect pour une collectivité ?

Étape n°9: Accompagnement humain auprès des agriculteurs = changement de pratiques, suppression ou échanges de terres, etc.

Étape n°10 : Établir un vrai binôme collectivité - chambre d'agri (plutôt de la méfiance à ce stade)

Étape n°11 : Clarifier l'échelle géographique de la compensation : jusqu'où peut-on aller pour trouver la compensation la plus acceptable ?

Commentaire(s)

Travail complet à faire, notamment sur la mobilisation des friches (cartographie EPFN)

Quel est le premier cercle de confiance sur le territoire concerné, pour une gouvernance fluide et efficace ?

Est-ce que cela peut venir par des échanges théoriques en amont sur chaque territoire (pas appuyés sur un projet en particulier) ?

Bien insérer la mesure compensatoire proposée dans l'économie de l'exploitation.

Ne pas oublier que les acteurs agricoles sont des acteurs économiques aussi.

Pas de limite géographique claire dans la loi.



Prototypage ANALYSE DE L'OUTIL « PSE »

POUR L'AGRICULTEUR

INTÉRÊTS

Cahier des charges sur mesure co-construit avec les agriculteurs

INCONVÉNIENTS

Durabilité ?
Complexité du processus
Peut freiner les agriculteurs

POINTS À AMÉLIORER / CONDITIONS

Animation / Tiers de confiance

Trouver une source de financement pour prendre le relai après l'Agence de l'Eau

POUR LA BIODIVERSITÉ, LA RESSOURCE EN EAU ET LA COMPENSATION

INTÉRÊTS

Cahier des charges sur mesure co-construit avec les agriculteurs

INCONVÉNIENTS

POINTS À AMÉLIORER / CONDITIONS



Prototypage ANALYSE DE L'OUTIL « ORE »

POUR L'AGRICULTEUR

INTÉRÊTS

- Pérennisation des pratiques mises en place (i.e. transmission)
- Révisable/adaptable si accord des parties

INCONVÉNIENTS

- Peur
- Pas très avantageux si pas associé à une rémunération pour les agriculteurs
- Veiller à ce que ça ne fragilise pas le modèle économique

POINTS À AMÉLIORER / CONDITIONS

Associer l'engagement à rémunération ou contrepartie

POUR LA BIODIVERSITÉ, LA RESSOURCE EN EAU ET LA COMPENSATION

INTÉRÊTS

- Durée 99 ans max
- Opposabilité juridique (accord tripartite)
- Opération de compensation durable

INCONVÉNIENTS

POINTS À AMÉLIORER / CONDITIONS

Atelier des Solutions

Vallée Normande de la Seine



 **MG** biodivaction